



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

23 septembre 2015

L'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre la société GLOBAL METAL BROKER

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public au sujet des offres d'investissement de la société GLOBAL METAL BROKER sur le territoire français.

La société GLOBAL METAL BROKER propose aux investisseurs français, via le site <http://www.globalmetal.fr>, d'investir dans les terres rares et métaux précieux, en affirmant qu'il s'agit d'un investissement à forte rentabilité.

En raison de l'incertitude quant à la nature de l'activité exercée par GLOBAL METAL BROKER mais également du caractère déséquilibré des communications et de l'absence de mention des risques, l'AMF recommande aux investisseurs de ne pas donner suite aux sollicitations de cette société, et de ne pas les relayer auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, l'AMF invite les épargnants à appliquer des règles de vigilance avant tout investissement :

- Aucun discours commercial ne doit vous faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout produit affichant un rendement supérieur au taux monétaire (l'épargnant pourra aussi se référer au taux du livret A) comporte a priori un risque sensible ;

- Les informations communiquées par votre intermédiaire doivent être claires et compréhensibles. L'adage " n'investissez que dans ce que vous comprenez " vous évitera bien des déconvenues ;
- Obtenez un maximum d'informations sur les intermédiaires qui vous proposent le produit (habilitation/agrément, identité sociale, siège social, etc.) ;
- Posez-vous la question de savoir comment, et par qui, est réalisée la valorisation (prix d'achat ou de vente) du produit proposé.

Enfin, compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, certains investissements présentent un risque élevé d'absence de liquidité à la revente du produit. Il est donc impératif de se renseigner précisément sur les règles ou mécanismes mis en place qui permettent la revente du produit.

L'AMF rappelle que son site est accessible au lien suivant <http://www.amf-france.org> et invite les épargnants, en cas de question, à contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org


Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Leau - Tél : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

Mots clés

MISE EN GARDE

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



MISE EN GARDE

MISE EN GARDE

17 novembre 2023

L'AMF et le Parquet de Paris appellent les épargnants à la plus grande vigilance à l'égard de l'offre frauduleuse d'investissement en crypto-actifs d'Immediate Connect



COMMUNIQUÉ AMF

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 novembre 2023

L'ACPR et l'AMF encouragent les établissements financiers à poursuivre leurs efforts dans la prise en compte de la vulnérabilité des clients âgés



RAPPORT / ÉTUDE

COMMERCIALISATION

07 novembre 2023

Commercialisation des produits financiers aux personnes âgées vulnérables : synthèse des entretiens bilatéraux menés par l'ACPR et l'AMF sur les avancées des établissements



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02